



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 518-2013

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 518-2013, relatif aux piscicultures, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2013.

Ce règlement vise à créer la classe d'usage « 2700-0 Élevage type 0 » afin de permettre les piscicultures dans la zone 607. Il vise également à diminuer les marges de recul de 15 à 7,5 mètres, mais de les appliquer à partir de la limite avant des terrains et non plus du centre de la rue.

Le règlement 518-2013 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 11 septembre 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE
TREIZE.**

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière